

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

10 novembre 2025

## PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° II-923

présenté par

M. Blanchet, Mme Perrine Goulet et Mme Lingemann

-----

**ARTICLE 49****ETAT B****Mission « Pouvoirs publics »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Présidence de la République	0	0
Assemblée nationale	0	5 000 000
Sénat	0	3 000 000
La Chaîne parlementaire	0	0
Indemnités des représentants français au Parlement européen	0	0
Conseil constitutionnel	0	0
Haute Cour	0	0
Cour de justice de la République	0	0
<b>TOTAUX</b>	0	8 000 000
<b>SOLDE</b>	-8 000 000	

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à réduire de 10 % les indemnités des parlementaires de l'Assemblée nationale et du Sénat.

Cette mesure symbolique traduit une exigence d'exemplarité budgétaire des institutions de la République.

Dans un contexte de maîtrise de la dépense publique et d'efforts demandés à tous les Français, il est légitime que les représentants de la Nation participent à la sobriété collective.

Cet amendement prévoit :

- Une baisse de 5M d'euros de crédits sur le programme 511 "Assemblée nationale" dans son action 01 "Assemblée nationale"
- Une baisse de 3M d'euros de crédits sur le programme 521 "Sénat" dans son action 01 "Sénat"

Au cours de mon Tour à vélo cet été, j'ai rencontré près de 3 000 personnes pendant 12 jours avec 117 rencontres en mairies, en entreprises, en associations, et 14 débats publics.

Beaucoup m'ont dit : "Et vous que faites vous en effort?" même s'il faut rappeler que l'Assemblée nationale a un coût pour chaque français de 0,80€ par mois, et que ce n'est pas cette mesure qui comble le déficit abyssal, l'attente de beaucoup de nos compatriotes est de nous voir responsable et responsabilisé avec eux.

Tout le monde doit participer au efforts d'équilibre budgétaire. Ce n'est pas la valeur seule qui compte, c'est la puissance du geste d'exemplarité.